

CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2018.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Nicolas BROSSARD, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Était absente excusée : Mme Katia GAUDIN.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 AVRIL 2018.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.
4. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES.
5. AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES CHAMPS DE LA GRANGE 2 » - CONVENTION PRÉALABLE POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS.
6. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 AVRIL 2018 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 05 avril 2018.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

→ Section A n° 889 – 890 – 1090 « Les Renfermis du Troine »

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom, pour l'année en cours, qui s'élève à 1 951 €.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES :

Considérant que la Collectivité adhère à l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 : DÉSIGNE l'Agence des Territoires de la Vienne, Délégué à la Protection des Données.

ARTICLE 2 : DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES CHAMPS DE LA GRANGE 2 » - CONVENTION PRÉALABLE POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS PUBLICS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (14 pour, 1 abstention) :

- accepte la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public des terrains et équipements publics aux conditions sus évoquées.
- Autorise Monsieur le Maire ou, son représentant, à signer la convention définissant les modalités de ce transfert.

QUESTIONS DIVERSES :

- * Remerciements de l'association « La Maison des Lycéens » Lycée professionnel Les Terres Rouges pour la mise à disposition de la salle pour leur loto du 28 avril.
- M. Jacques AUGRIS soulève le problème de sécurité sur la « RD 148 » et la « Route de Montmorillon » (vitesse excessive, dépassements). Quelles solutions pour réduire la vitesse et empêcher les dépassements ? Doit-on faire installer des radars, des ralentisseurs ?
- M. Daniel SICARD signale que le lampadaire 248 à « Champagné-Lureau » ne fonctionne plus.
- * En principe, vers le 15 juin, le lampadaire à « Périgné » devrait-être réparé.
- * Le Tour Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine aura lieu le 23 août.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 28 minutes